

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 4689

présenté par
MM. Eckert, Vidalies
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« ou de la proximité immédiate »,

les mots :

« à moins de sept minutes en trajet pédestre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.